

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE

24 septembre 2026

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L’an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER (arrivée à 21h10), M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Rosa FISCHER (arrivée à 21h10 - pouvoir à Thierry MARAIS), Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à Bruno NICOLAS), Mme Sarah STOEBNER (pouvoir à Cécile GROENINCK).

M Emmanuel HUET est désigné secrétaire de séance.

N° 2026/44

OBJET :

Règlement intérieur et charte de respect de l’espace jeunesse de Vert-le-Grand.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU l’avis de la Commission jeunesse en date du 6 juillet 2026,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Vert-le-Grand de mettre à disposition des adolescents de la commune âgés de 12 à 17 ans, un local,

CONSIDERANT la nécessité de préciser aux familles les modalités organisationnelles de ce local,

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur et de charte de respect annexés à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le règlement intérieur et la charte de respect de l’espace jeunesse de Vert-le-Grand tels que joint en annexe à la présente délibération.

PRECISE que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l’unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d’EVRY

Le

Publiée ou notifiée le

.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR

Le Maire

Le Secrétaire de séance,

Emmanuel HUET

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 30 septembre 2026



Le Maire

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260930-2026_44-DE